

COMMUNE DE SAULT-BRENAZ

Révision du Plan Local d'Urbanisme

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION PLU du 6/05/14 - 14 Heures (4^e)

Etaient présents :

Monsieur M. Montègre, maire de Sault-Brenaz
Monsieur B. Borgogno, adjoint
Madame V. Corna, conseillère municipale
Monsieur G. Millet, représentant de la chambre d'Agriculture
Madame A. Dally-Martin, urbaniste chargée de la révision du PLU (*rédaction du compte-rendu*)

Ordre du jour : poursuite du diagnostic communal

La réunion PLU précédente a eu lieu 25/02/14 avec la présentation du Porter à connaissance (PAC) et les éléments du SCOT à prendre en considération.
Depuis le PAC a été reçu par la mairie et l'urbaniste.

La réunion PLU du 4/02/14 avait permis de discuter avec les élus des premiers points du diagnostic (1^{ère} partie du Rapport de présentation) :

1^{ère} PARTIE – ELEMENTS D'ANALYSE GLOBAUX

Situation géographique
Approche historique globale
Population
Activités économiques
Logements-Constructions
Equipements publics

La réunion de ce jour permet de continuer avec les éléments suivants :

Déplacements
Intercommunalité

2^{ème} PARTIE : ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Géographie physique
Risques naturels
Risques technologiques
Climat, énergie

Pour ce faire, l'urbaniste a introduit, entre autres, les informations fournies par le PAC.

Elle transmet aux élus une première rédaction de ces deux premières parties du Rapport de présentation. Tous les chapitres présentés dans ce document n'ont pas encore été présentés mais une lecture permettra aux élus de corriger et compléter si besoin.

Elle les invite **avec insistance** à lire le Porter à connaissance pour prendre conscience de ce qu'un PLU doit prendre en compte en 2014.

Rappel de l'organisation du document au vu des politiques publiques qui s'imposent aux documents communaux :

- * Enjeu 1 : Les enjeux de la mobilité, vecteur du développement de l'urbanisation
- * Enjeu 2 : Limiter l'étalement urbain et assurer une gestion économe de l'espace
- * Enjeu 3 : Garantir la cohésion sociale
- * Enjeu 4 : Préserver et valoriser l'environnement
- * Enjeu 5 : Prendre en compte les risques et limiter les nuisances
- * Enjeu 6 : Dynamiser durablement le territoire dans le respect de son identité
- * Enjeu 7 : Climat et énergie
- * Enjeu 8 : Abords des routes : prise en compte des nuisances, de la sécurité et de la qualité des paysages.

Les élus comprendront mieux pourquoi le diagnostic communal est important : chacun des points étudiés doit trouver sa correspondance avec l'enjeu à traiter.
Le parti d'aménagement devra être en cohérence avec ces enjeux.

A transmettre à l'urbaniste :

- ✓ Le DICRIM (CD)
- ✓ Le nom et les coordonnées du cabinet retenu pour finaliser le zonage d'assainissement
- ✓ La localisation des espaces de stationnement publics et l'évaluation du nombre de places
- ✓ Le Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE) réalisé par la commune (diagnostic)
- ✓ La localisation des arrêts de bus.

Il est convenu également qu'il serait intéressant d'aborder, avec les personnes compétentes (*DDT - Service Prospective Urbanisme Risques - Unité Prévention des Risques*), le projet de PPRi et les prescriptions à envisager pendant la période transitoire PPS-PPRi.

**La prochaine réunion PLU est fixée au mardi 3 juin 2014,
14 heures en mairie.**

Ordre du jour : Suite du diagnostic communal.

Autre date déjà fixée : mardi 17 juin 2014, 14 heures en mairie.

Ce compte-rendu tient lieu de convocation.